

Springer Nature accepte une baisse de tarif pour l'achat de ses revues, préalable à tout accord avec le consortium

Au terme de 21 mois de négociation, le consortium Couperin.org et l'éditeur Springer Nature sont arrivés à trouver un accord. Les négociateurs du consortium étaient notamment mandatés pour obtenir une offre qui prenne en compte les dépenses d'APC réalisées par établissements afin de sortir du dispositif de double paiement qui caractérise les revues hybrides. Par ailleurs la croissance au niveau international d'articles publiés en open access moyennant l'acquiescement de frais de publication justifiait aussi une demande de révision des tarifs à la baisse.

Au cours des derniers mois, les établissements membres du consortium ont été régulièrement consultés et ont rejeté massivement les propositions successives de l'éditeur qui ne s'inscrivaient pas suffisamment dans une perspective de baisse des tarifs. Springer Nature a souhaité maintenir ouverts les accès aux revues tout au long de la négociation et a recherché un terrain d'entente.

La dernière offre de l'éditeur formalisée à la fin du mois de septembre porte sur un contenu de 1121 revues, un périmètre légèrement inférieur à l'accord antérieur, des titres non significatifs pour la recherche française ayant été soustraits à la collection. La propriété de tous les titres pour tous les membres ainsi que le transfert de contenus vers la plateforme nationale PANIST est renouvelée. L'accord porte donc sur une acquisition pérenne des contenus, bien que le vocable utilisé soit généralement celui d'abonnement. L'évolution tarifaire comporte plusieurs options, toutes caractérisées par une baisse des tarifs : une option avec une baisse de 6,5% en 2018 suivie d'une hausse de 0,5% et 0,75% en 2019 et 2020 et une option avec une baisse continue sur 3 ans de 2,5%, 3% et 3,5%. Des dispositifs spécifiques ont été prévus pour les établissements qui ne renouvelleront leur abonnement qu'à compter de 2019.

L'accord d'une durée de 3 ans se traduira à son terme par une baisse des tarifs de 5,33% pour l'option 1 et de 8,74% pour l'option 2, la baisse par rapport à une offre à coût constant sur les trois années est de 5,95% et 5,55% respectivement pour les options 1 et 2.

Comme pour l'ensemble des ressources négociées, les établissements membres du consortium sont libres d'accepter une des options ou de ne pas renouveler leur abonnement. Au 10 octobre, près de 80 établissements renouvellent leur abonnement en choisissant une des formules proposées, une dizaine a décidé de ne pas renouveler et une trentaine n'a pas encore arrêté de choix définitif.

Cet accord inaugure une ère de décroissance des coûts et constitue une étape, qui devra s'accompagner d'une réflexion entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'une part et entre le consortium et l'éditeur d'autre part, pour construire des modèles de diffusion de l'information scientifique qui prennent en compte à la fois les impératifs de la science ouverte et le consentement des établissements à payer pour acquérir des contenus produits par les chercheurs et commercialisés par les éditeurs. Les services éditoriaux, qui sont réels, doivent être proposés à leur juste valeur. Les ressources économisées via la baisse des coûts ou les désabonnements devraient être, en tout ou partie selon le choix des établissements, réinvesties dans le développement des outils de la science ouverte, dont le fonds national pour la science ouverte annoncé par la ministre Frédérique Vidal le 4 juillet.

Paris, le 16 octobre 2018

Contact :

Sandrine Malotaux : responsable département des négociations - Couperin.org
sandrine.malotaux@univ-tlse3.fr

Christine Weil-Miko : responsable pôle négociations grands comptes – Couperin.org
Christine.weil-miko@cnrs-dir.fr